

**DOSSIER 2023-06-DPC-14**

**DOSSIER DE PORTER A CONNAISSANCE  
DU CENTRE DE TRAITEMENT DE DECHETS A TORCY**

**Annexe 6bis – Résumé non technique Etude d'incidence  
V1 - Octobre 2023**

## Table des matières

1.	DESCRIPTIF DU PROJET .....	3
1.1	PERIMETRE ET COMPOSANTE DU PROJET.....	3
1.2	TRAVAUX PREVUS .....	3
1.2.1	TRANSFERT OMR – COMPOSTAGE .....	4
1.2.1.1	DEMONTAGE .....	4
1.2.1.2	AUTRES TRAVAUX.....	4
1.2.2	CENTRE DE TRI.....	4
1.2.2.1	VRD.....	4
1.2.2.2	BATIMENTS.....	4
1.2.3	SYNTHESE DES ENJEUX .....	5
2.	SYNTHESE DES INCIDENCES ET MESURES ERC ASSOCIEES .....	7
3.	MESURES DE SUIVI ET DE MAINTENANCE .....	9
4.	CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE .....	9

## Table des illustrations

Figure 1 :	Vue aérienne centre de traitement de déchets de Torcy .....	3
Tableau 1 :	Synthèse des enjeux .....	5

## 1. DESCRIPTIF DU PROJET

### 1.1 PERIMETRE ET COMPOSANTE DU PROJET

Historiquement, le site de Torcy a été exploité par la SEM Creusot-Montceau-Recyclage (CMR) jusqu'au 31/12/2022, actuellement c'est le SMET qui est titulaire de l'AP de l'ensemble du site (SMET = exploitant) La réalisation des prestations est déléguée à 2 entreprises privées via des marchés de prestations de services (entreprises = prestataires)

Le centre a été construit pour assurer deux fonctions essentielles :

- Le tri des collectes sélectives
- Le tri mécano-biologique (TMB) des ordures ménagères résiduelles, avec fabrication de compost normé
- Le traitement des déchets verts par compostage

La vétusté du process de TMB a conduit à ouvrir les discussions sur l'avenir de ce traitement. Dans ce cadre, il a été décidé de confier ce traitement au SMET71 à partir du 1er janvier 2023. Ce dernier est propriétaire de l'usine Ecocea à Chagny (71), qui permet le traitement de 73 000t par un procédé de méthanisation via un TMB.

Le projet concerne la modernisation du centre de tri de.

### 1.2 TRAVAUX PREVUS

Les travaux seront répartis selon 2 zones : la partie TMB actuelle mise à l'arrêt et le centre de tri, comme illustré sur la figure suivante.

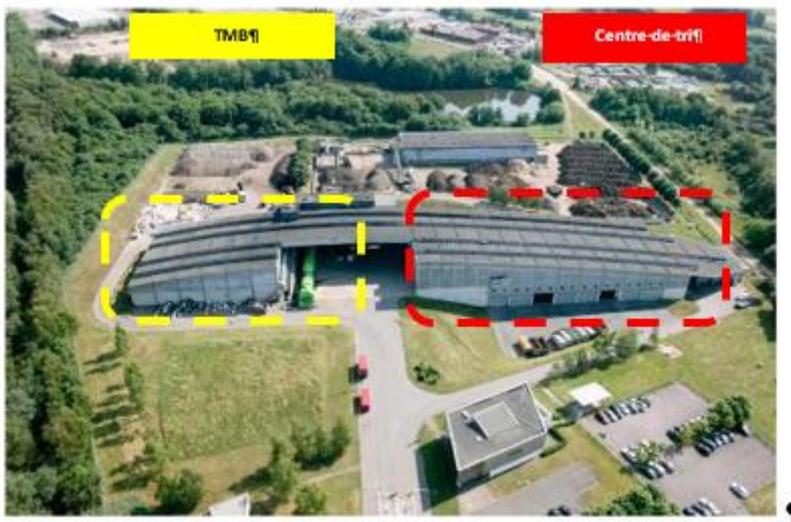


Figure 1 : Vue aérienne centre de traitement de déchets de Torcy

## 1.2.1 TRANSFERT OMR – COMPOSTAGE

### 1.2.1.1 DEMONTAGE

Dans le cadre du réaménagement du site, il est prévu le démontage des équipements qui constituaient la filière de traitement des déchets ménagers, appelée filière TMB.

### 1.2.1.2 AUTRES TRAVAUX

En plus du démantèlement, il est prévu :

- La réfection de la dalle de réception des déchets ;
- La réorganisation des zones de réception pour le transfert des flux (Verre et OMr), en intégrant la construction de murs de séparation des flux et de protection du bâtiment existant.
- La mise à jour des éléments de défense incendie.
- L'installation ou la mise à jour de l'éclairage ;
- Le remplacement de la borne de distribution de carburant.

## 1.2.2 CENTRE DE TRI

### 1.2.2.1 VRD

Les travaux VRD prévus dans le cadre du réaménagement du site concernent :

- ✚ La création d'un volume de confinement des eaux de rétention incendie, complémentaire à celui existant permettant ainsi de garantir un volume de confinement des eaux d'extinction de 2 040 m<sup>3</sup>.
- ✚ La réfection de 2 600 m<sup>2</sup> de voirie lourde, répartie sur différentes zones du site dont notamment la cour de réception des déchets, la cour Sud de stockage de balles de produits non fibreux, une partie de la cour Nord (zone de démantèlement des anciennes installations).
- ✚ La création d'un passage en voirie lourde pour aménagement d'un cheminement pour les bus de visite.
- ✚ La création d'un cheminement piéton (circuit de visite)
- ✚ La reprise de l'éclairage extérieur (mise en conformité LED)
- ✚ La reprise des réseaux et espaces verts au droit des zones impactés par les travaux et la mise en œuvre de plantations paysagères complémentaires (talus de la façade Sud).

### 1.2.2.2 BATIMENTS

Les travaux sur les bâtiments affectés au projet se limite à :

- ✚ La démolition des éléments bois et béton du zone process
- ✚ Les renforcements de charpente rendu nécessaire par la démolition des éléments béton précités et la création d'un mur séparatif coupe-feu entre le zone process et le zone aval.
- ✚ Le comblement de la fosse existante (convoyeur alimentation presse) et les reprises de dallage nécessaires à l'installation du nouveau process
- ✚ Suppression et comblement de certaines portes sectionnelles et création d'ouverture dans le bardage existant (passages convoyeurs et gaines).
- ✚ Ajout de 2 châssis de désenfumage pour compléter le dispositif de désenfumage existant
- ✚ Création dans la toiture au-dessus de la cabine de tri de 2 puits de lumières de 1mlx1.ml, incluant les adaptations en toiture sur l'étanchéité.
- ✚ Montage d'un auvent de 12ml x 3,5ml sur 7ml de haut au droit la zone FMA, incluant fondations par massifs isolés, charpente métallique et couverture bac acier non étanché.

### 1.2.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Le tableau suivant synthétise et hiérarchise les enjeux associés aux différentes thématiques de l'état actuel abordé en détail dans l'étude d'incidence.

**Niveaux d'enjeu :**



Tableau 1 : Synthèse des enjeux

Thème		Niveau
<b>Milieu physique</b>		
<b>Climat</b>	Dans le département de Saône et Loire, les influences continentale et méditerranéenne sont plus franches. Les climats sont des combinaisons mariant le fond océanique très atténué et ses influences. Le climat saônois est davantage sous l'influence méditerranéenne. Les enjeux climatiques sont peu significatifs au regard du site d'étude..	
<b>Sol et sous-sol</b>	Formation d'alluvions et colluvions indifférenciées de la Sorme et de la Bourbince » Recommandations lors des travaux de terrassement et de fondations	
<b>Eaux Souterraines</b>	« Schistes, grès et arkoses du Carbonifères et du Permien du bassin de Blanzly libres » et est associé au code européen FRGG044 Bon état quantitatif et chimique. Absence de captages AEP à proximité,	
<b>Eaux Superficielles</b>	Présence de la Bourbince à 180 m à l'est (exutoire final des rejets d'eaux pluviales)	
<b>Risques naturels</b>	Il n'y a pas de risque d'inondation sur la commune. La zone de sismicité est faible ainsi que le risque de retrait gonflement des argiles. Le risque radon est moyen L'enjeu est faible, le risque radon étant indépendant de l'activité du site.	
<b>Milieu naturel</b>		
<b>Zonages réglementaires et d'inventaire</b>	Le site est implanté en bordure immédiate de zonages d'intérêt pour la biodiversité et des inventaires naturalistes ont identifié la présence d'espèces avifaunistiques patrimoniales sur le site de la ZNIEFF du Marais de Torcy.	
<b>Zones humides</b>	Site implanté à proximité de 4 étangs inventoriés en zones humides situés dans un périmètre de 200 à 900 m. Pas de zones humides sur le site	
<b>Habitats naturels</b>	Aucun habitat n'est répertorié sur la parcelle de projet.	
<b>Flore</b>	La flore ne présente pas d'enjeu particulier.	
<b>Faune</b>	Les espèces protégées inventoriées à proximité du site fréquentent surtout la ZNIEFF du marais de Torcy.	
<b>Continuités écologiques</b>	Le centre de traitement de déchets de Torcy est concerné par : •Un réservoir de biodiversité des milieux prairiaux et bocagers, •Un corridor des milieux boisés, •Un corridor des zones humides.	

<b>Paysage et patrimoine</b>		
<b>Paysage</b>	Le centre de traitement de déchets est situé au sein d'une zone d'activité dans un environnement principalement industriel et commercial. Le site est déjà artificialisé et imperméable. Le centre de tri ne se situe pas à proximité de sites inscrits ou classés. Le paysage et le patrimoine ne sont pas des enjeux significatifs.	
<b>Patrimoine</b>		
<b>Archéologie</b>	Projet situé en ZPPA. Demande d'avis adressée à la DRAC. Résultat des Fouilles : pas de vestiges retrouvés sur le site du projet	
<b>Milieu humain</b>		
<b>Population</b>	Le site est en zone fortement urbanisée à vocation industrielle. La 1ère habitation est située à plus de 500 m. Le PLUi autorise les activités économiques, tertiaires, artisanales ou industrielles. Les dispositions du projet permettent de respecter les attentes du PLUi. L'enjeu est peu significatif.	
<b>Voies de communication</b>	Le site est en zone industrielle, avec un trafic très dense. Néanmoins, du fait de l'augmentation de la capacité de traitement du centre de tri, cet enjeu est considéré comme modéré.	
<b>Réseaux</b>	Le projet sera raccordé aux réseaux communaux (électricité, eau potable, internet, assainissement). Pas d'enjeu particulier	
<b>Risques technologiques</b>	Aire d'étude non concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.	
<b>Cadre de vie</b>		
<b>Ambiance sonore et vibrations</b>	Le site est en zone industrielle, à proximité d'autres entreprises bruyantes. L'activité en elle-même ne génère pas de bruit hormis celui lié à la circulation des rotations de camions transportant les déchets. L'enjeu est faible.	
<b>Air</b>	Le centre de tri est équipé d'une installation de dépoussiérage dont le rôle est de réduire les émissions de poussières dans l'installation de tri. L'activité de compostage est susceptible d'émettre des odeurs issues des tas d'andains ou depuis le hall de réception des OMr. L'enjeu est modéré.	
<b>Ambiance lumineuse</b>	Les émissions lumineuses de la zone d'étude sont principalement constituées par l'éclairage public	

## 2. SYNTHÈSE DES INCIDENCES ET MESURES ERC ASSOCIÉES

Thème	Incidences			Mesures ERC		Incidences résiduelles*
	Description	Phase	Niveau	Description	Coût des dépenses	Niveau
Milieu physique						
Climat	Absence d'incidence sur le climat	Travaux				
	Trafic générant des GES (CO2) mais impact négligeable au regard du trafic de la zone	Exploitation		/	/	
Sols, géologie, hydrologie et hydrogéologie	Fondations superficielles via la réalisation de semelles	Travaux	Faible	R2.1d Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier R2.1r Dispositif de repli de chantier	Intégré dans le montant des travaux	
	Absence de forage Venues d'eau possibles lors des travaux Drainage périphérique à prévoir	Travaux				
	Imperméabilisation d'une partie du site. Toute matière dangereuse sera stockée sur rétention et sur dalle étanche. Confinement des eaux d'extinction incendie dans des réserves étanche et dédiées, isolées du milieu naturel. Gestion des eaux pluviales : séparateur-débourbeur hydrocarbures, bassin de régulation des EP potentiellement pollués	Exploitation	Moderé	R2.2p Respect des prescriptions d'un APG et R2.2q -Dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes Mise en place de bassins de régulation, de confinement des EP et d'un séparateur des EP de voirie	Intégré dans le montant des travaux	Faible
	Absence de prélèvement dans les eaux superficielles et souterraines	Travaux /Exploitation		/	/	
Risques naturels	pas de risque d'inondation sur la commune. La zone de sismicité est faible ainsi que le risque de retrait gonflement des argiles. Le risque radon est moyen L'enjeu est faible, le risque radon étant indépendant de l'activité du site	Travaux /Exploitation		/	/	
Milieu naturel						
Milieus/habitats naturels	Aucun habitat n'est répertorié sur la parcelle de projet.	Travaux / Exploitation				
Natura 2000	En dehors de site Natura 2000	Travaux / Exploitation			/	
Zones humides	Site implanté à proximité de 4 étangs inventoriés en zones humides situés dans un périmètre de 200 à 900 m Pas de zone humide sur le site du futur projet	Travaux/exploitation		/	/	
Flore	Aucune espèce végétale protégée n'a été recensée à proximité du site	Travaux / exploitation		/		
Faune	Les espèces protégées inventoriées à proximité du site fréquentent surtout la ZNIEFF du marais de Torcy.	Travaux / Exploitation	Faible		/	Faible

Continuité écologique et équilibres biologiques	A une échelle régionale et locale, le projet impact des milieux ouverts correspondants à des zones relais de la trame verte. L'enjeu sur cet élément de la trame verte est faible. les travaux prévus n'entraîneront pas de coupure des corridors écologiques identifiés et n'aura donc pas d'incidence sur les équilibres biologiques du secteur d'étude.	Travaux / exploitation	Faible			Faible
Zonages réglementaires et d'inventaire	Le site est implanté en bordure immédiate de zonages d'intérêt pour la biodiversité. Aucune espèce remarquable des milieux anthropisés n'a été observée. L'établissement industriel n'impacte par l'avifaune remarquable du secteur.	Travaux / Exploitation	Faible		/	Faible
Paysage et patrimoine						
Paysage et patrimoine	Le centre de traitement de déchets est situé au sein d'une zone d'activité dans un environnement principalement industriel et commercial. Le site est déjà artificialisé et imperméable. Le centre de tri ne se situe pas à proximité de sites inscrits ou classés. Le paysage et le patrimoine ne sont pas des enjeux significatifs.	Travaux / Exploitation				
Cadre de vie						
Qualité de l'Air	Activités de chantier à l'origine d'émissions de poussières	Travaux	Modéré	R2.1t Disposition visant à réduire l'incidence des rejets atmosphériques		Faible
	Emissions de gaz d'échappement, rejets de l'installation de dépeussierage, émissions d'odeurs	Exploitation	Modérée	E3.2c -Respect des prescriptions d'un APG		Faible
Bruit et vibrations, ambiance lumineuse,	Activités de chantier à l'origine de nuisances sonores, pollution lumineuse, émissions de poussières, production de déchets	Travaux	Faible	E4.1a Adaptation des périodes de travaux R2.1j Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines		
	Emissions sonores conformes aux valeurs réglementaires Absence d'émissions atmosphériques hors trafic Emissions lumineuses non significatives	Exploitation	Faible	E3.2c -Respect des prescriptions d'un APG	/	Faible
Milieu humain						
Population	Absence d'impact du projet sur la démographie	Travaux et exploitation		/	/	
Activités économiques	Retombées économiques locales positives du chantier (restauration et hôtellerie)	Travaux	Positif			Positif
	Maintien de l'activité économique	Exploitation	Positif			Positif
Voies de communication et réseaux	Augmentation du trafic. Les travaux ne nécessiteront pas la fermeture de voies de circulation et aucune occupation temporaire de voirie ne devrait être nécessaire.	Travaux	Modéré	/		
	Augmentation du trafic lié aux rotations de PL vers les filières de valorisation. Il sera en moyenne de 67 PL par jour. L'augmentation liée au centre de tri ne sera que de 1,5% sur le trafic PL de la RD680.	Exploitation	Modéré	/	/	

### 3. MESURES DE SUIVI ET DE MAINTENANCE

Les moyens suivants sont mis en œuvre pour le suivi et la surveillance des installations.

Pendant la phase d'exploitation, les contrôles concernant la conformité à la demande d'autorisation environnementale seront réalisés en interne par les prestataires et seront validés par la DREAL. En particulier seront contrôlés :

- Consommation en eau et énergies
- Gestion des eaux pluviales et résiduaires
- Gestion des plaintes
- Equipements du centre de tri

Au cours de la phase de fin d'activité, un dossier de cessation d'activité sera réalisé et transmis pour avis à la DREAL le cas échéant.

### 4. CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE

Après cessation des activités sur le site, seuls demeureront les bâtiment vides, et les voiries extérieures.

Tous les matériels présents sur le site et tous les déchets seront évacués dès la cessation de l'activité.

Tous les équipements et les matériels utilisés pour l'entretien du site seront évacués.

Aucune matière, aucun déchet, ni aucun produit, de quelque nature que ce soit ne restera stocké sur le site.

Le site ne sera grevé d'aucune servitude relative à l'exploitation des installations.

Tant que les bâtiments vides et les voiries extérieures demeurent présents, le SMET s'assurera du bon fonctionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales en vérifiant annuellement leur état et en les curant si nécessaire. Les bons de curage seront tenus à la disposition du service des ICPE.

A l'issue de la période d'exploitation et après évacuation totale des déchets, matériels et produits nécessaires à cette exploitation, le site pourra être loué ou vendu pour une nouvelle activité compatible avec les usages autorisés par le Plan Local d'Urbanisme.

La présence du bâtiment et les aménagements initiaux sont en effet adaptés en l'état ou avec des aménagements complémentaires à toute activité industrielle conforme au règlement de la zone. Le propriétaire des parcelles (CUCM) proposent que le site soit remis dans un état compatible avec un usage industriel.